

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
24 aout 2023 à 16 h 30

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 24 aout 2023, à 16 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Johanne Larocque, siège #3
François Gauthier, siège #5

Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Conseillers absents : Guy Whissell, siège #1 et Stéphane Drouin, siège #2

Assiste également à la séance, la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Embauche d'un journalier-chauffeur
 - 3.2 Adjudication de contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
 - 3.3 Municipalité de Lochaber – fin de l'entente pour la cueillette et le transport des matières résiduelles 2023
 - 3.4 Programme de soutien à la démarche Municipalité Ami des aînés (MADA) 2023-2024
 - 3.5 Obtention d'un terminal de paiement direct
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2023-08-24#01

Il est proposé par monsieur François Gauthier,
Appuyé par madame Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 16h32;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

2023-08-24#02

Il est proposé par madame Johanne Larocque
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Résolutions

3.1 Embauche d'un journalier-chauffeur

2023-08-24#03

Il est proposé par monsieur Francois Gauthier,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix embauche monsieur Mario Charron à titre de journalier chauffeur, permanent, temps plein, et ce, en date du 28 aout 2023;

QUE l'emploi inclue une période de probation de douze mois (12) mois;

QU'après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à signer une entente de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail, tel que mentionné dans la description de tâche du poste de journalier chauffeur.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.2 Adjudication de contrat pour la cueillette des matières résiduelles

2023-08-24#04

ATTENDU que suite à la résiliation de l'entente de service par la municipalité de Lochaber pour la collecte des matières résiduelles par la résolution 78-2023-06;

ATTENDU que la municipalité a dû publier un appel d'offres sur le site du SEAO;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offre et que ce dernier a fait l'objet d'une vérification de conformité et que la soumission était conforme au devis descriptif tel que demandé dans l'appel d'offres;

Entente – octobre, novembre et décembre 2023	
Firmes	Montants (taxes en sus)
2945380 Canada Inc.	17 100.00\$

Entente – 2024	
Firmes	Montants (taxes en sus)
2945380 Canada Inc.	73 300.00\$

Il est proposé par madame Johanne Larocque
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

QUE la soumission pour l'entente d'octobre, novembre et décembre 2023 soit retenue pour un montant de 17 100.00\$, taxes en sus;

QUE la soumission pour l'entente de 2024 soit retenue pour un montant de 75300.00\$, taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.3 Municipalité de Lochaber – Fin de l'entente pour la cueillette des matières résiduelles 2023

2023-08-24#05

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lochaber a fait parvenir la résolution 78-2023-06 à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix résiliant l'entente pour la cueillette et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-27#03 de Notre-Dame-de-la-Paix mentionnant que si un contracteur serait prêt à prendre le contrat avant le 31 décembre 2023, elle résignerait son entente avant la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame de la Paix a trouvé un contracteur, par appel d'offres, qui pourra faire la cueillette et le transport des matières résiduelles à partir d'octobre 2023;

Il est proposé par madame Johanne Larocque,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que le conseil met fin à l'entente de collecte et de transport des matières résiduelles en date du 30 septembre 2023;

QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Lochaber dans les plus brefs délais

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.4 Programme de soutien à la démarche Municipalité Ami des Aînés (MADA) 2023 - 2024

2023-08-24#06

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix situe les aînés au coeur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par madame Maryse Cloutier,
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix participe à la demande de Programme de soutien auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour **la mise à jour de sa propre politique des aînés (MADA)**;

QUE la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Cathy Viens, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.5 Obtention d'un terminal de paiement direct

2023-08-24#07

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de demande de paiement direct;

*Il est proposé par monsieur Francois Gauthier,
Appuyé par madame Maryse Cloutier*

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre de Héritage Paiement pour un montant fixe de location de 35.00\$ (taxes en sus) par mois pour une période de 48 mois, incluant le service pour l'acquisition d'un terminal sans-fil polyvalent;

QUE le taux des transactions Interac soit de 0.03\$ la transaction, et que, ce taux est garanti à vie;

QUE si la municipalité trouve un taux plus bas chez un concurrent, Héritage Paiement s'engage à accoter le montant de ce dernier

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer tout formulaire ou entente en lien avec l'acquisition d'un terminal sans fil polyvalent.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

4. Période de questions

Il n'y a eu aucune question.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

5. Levée de l'assemblée

2023-08-24#08

*Il est proposé par madame Andrée-Anne Bock,
Appuyé par madame Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 16h37;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe